

**CONDITIONS DEFINITIVES
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 20 octobre 2008

**Emission de 6 Tranches de Certificats référencés sur Indice CAC40®
émise par**

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



BNP PARIBAS

(en qualité de Garant)

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°08-0207 en date du 30 septembre 2008 et le Supplément n°08-0212 en date du 8 octobre 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendra à lui succéder.

Dispositions Générales

1. Autorisation	L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 21 mai 2008.
2. Nombre de Certificats	3 000 Certificats par Tranche.
3. (a) Tranches de Certificats	6 Tranches.
(b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante	Non Applicable
4. Type de Certificats	Certificats « Cappés » et « Floorés » sur Indice comprenant une Borne Haute et une Borne Basse.
5. Date d'émission des Certificats	22 octobre 2008
6. Prix d'Emission (par Certificat)	Voir tableau §20.
7. Forme des Certificats	Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier.
8. Sous-jacent	Indice CAC40® (Reuters: .FCHI) Site internet : http://www.euronext.com/fr
9. Promoteur / Marché Lié	NYSE Euronext Paris / Euronext.liffe
10. Parité	Un Certificat pour un Indice
11. Niveau initial du sous-jacent	Non Applicable
12. Certificat à Maturité Ouverte	Non
13. Date d'Evaluation	Voir tableau §20.
14. Heure(s) d'Evaluation	Non Applicable
15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique	Non Applicable
16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire	Non Applicable
17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne	Non Applicable
18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré	Non Applicable
19. Autres définitions	Non Applicable
20. Tableau	

Tranche	Nature du Certificat	Prix d'Emission (EUR)	Borne Basse (EUR)	Borne Haute (EUR)	Date d'Evaluation
1A	Certificat CAPPE	103,25	3 500	3 700	20-mars-09
1B	Certificat CAPPE	85,39	3 700	3 900	20-mars-09
1C	Certificat CAPPE	89,40	3 600	3 800	19-juin-09
2A	Certificat FLOORE	89,63	3 400	3 600	20-mars-09
2B	Certificat FLOORE	102,20	3 500	3 700	19-juin-09
2C	Certificat FLOORE	105,62	3 600	3 800	18-déc-09

Règlement

- | | |
|---|---|
| <p>21. Date de Règlement</p> <p>22. Niveau(x) de Référence</p> <p>23. Modalités de Règlement</p> <p>24. Calcul du Montant de Règlement</p> | <p>5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation</p> <p>Borne Basse et Borne Haute
(Voir tableau §20)</p> <p>Règlement en Espèces</p> <p>A l'échéance, le Porteur de Certificat recevra un montant en Euros égal à :</p> <p><u>A- Certificats Cappés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La valeur de la Borne Haute moins la valeur de la Borne Basse, si la Valeur Finale du sous-jacent est supérieure ou égale à la Borne Haute du Certificat ; - La Valeur Finale du sous-jacent moins la valeur de la Borne Basse, si la Valeur Finale du sous-jacent se situe entre les deux bornes du Certificat ; - Zéro (0) Euro, si la Valeur Finale du sous-jacent est inférieure ou égale à la Borne Basse du Certificat. <p><u>B- Certificats Floorés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La valeur de la Borne Haute moins la valeur de la Borne Basse, si la Valeur Finale du sous-jacent est inférieure ou égale à la Borne Basse du Certificat ; - La valeur de la Borne Haute moins la Valeur Finale du sous-jacent, si la Valeur Finale du sous-jacent se situe entre les deux bornes du Certificat ; - Zéro (0) Euro, si la Valeur Finale du sous-jacent est supérieure ou égale à la Borne Haute du Certificat. <p><i>Voir §31 « Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement »</i></p> |
| <p>25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant</p> <p>26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux</p> | <p>EUR</p> <p>Non Applicable</p> |

27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call :	Non Applicable
28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put :	Non Applicable
29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation :	Non Applicable
30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation :	Non Applicable
31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement :	Applicable
(a) Fenêtre d'Activation	Non Applicable
(b) Période d'Observation de la Fenêtre d'Activation	Non Applicable
(c) Heures d'Observation de la Fenêtre d'Activation	Non Applicable
(d) Barrière Désactivante	Non Applicable
(e) Période d'Observation de la Barrière Désactivante	Non Applicable
(f) Heures d'Observation de la Barrière Désactivante	Non Applicable
(g) Prix d'Exercice	Non Applicable
(h) Date(s) d'Observation	Non Applicable
(i) Niveau Bonus	Non Applicable
(j) Borne Basse	Voir tableau §20.
(k) Borne Haute	Voir tableau §20.
(l) Niveau d'Observation	Non Applicable
(m) Niveau Reverse	Non Applicable
(m) Barrière de Sécurité	Non Applicable
(o) Seuil de Référence	Non Applicable
32. Autres dispositions :	Non Applicable

Dérèglement du Marché

33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant)	Non Applicable
34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base)	Non Applicable
35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert	Non Applicable
36. Autres dispositions	Non Applicable

Cotation sur Euronext Paris

37. Négociation	Les Certificats se négocient à l'unité.
-----------------	---

- 38. Date de radiation** La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
- 39. Publication au BALO** Non Applicable.

Compensation et distribution

- 40. Code ISIN** Voir tableau ci-dessous.
- 41. Code Commun** Voir tableau ci-dessous.
- 42. Code Mnémonique** Voir tableau ci-dessous.

Tranche	Code Isin	Code Commun	Code Mnémo
1A	NL0006453268	39481324	1390B
1B	NL0006453276	39481332	1391B
1C	NL0006453284	39481359	1392B
2A	NL0006453292	39481367	1393B
2B	NL0006453300	39481375	1394B
2C	NL0006453318	39481383	1395B

- 43. Agent Financier** BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 44. Agent de Calcul** BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant** Non Applicable
- 46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant** Non Applicable
- 47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s)** L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription :** Non Applicable

AVERTISSEMENT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. «CAC 40®» et «CAC ®» sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.